

Végétaux

Votre collecte des déchets évolue pour valoriser vos déchets de jardin dans le moyen pays et sur les communes du littoral.

En 2023, les déchets végétaux ont atteint 22 099 tonnes, enregistrant une diminution de 3 462 tonnes, soit -13,5%. Une grande quantité est encore jetée directement aux ordures ménagères ou brûlée à l'air libre. Afin de réduire les quantités incinérées et favoriser la valorisation matière, un service de collecte des végétaux en porte-à-porte est proposé sur de nombreuses communes.

Les végétaux ainsi collectés sont compostés dans des installations dédiées.



[Trouvez vos calendriers de collecte](#)

Les zones pavillonnaires hors copropriété concernées sont les suivantes :



- > Châteauneuf
- > Gourdon Pont-du-Loup
- > La Colle-sur-Loup
- > Le Bar-sur-Loup
- > Le Rouret
- > Opio
- > Roquefort-les-Pins
- > Saint-Paul-de-Vence
- > Tourrettes-sur-loup

Sur certains quartiers des communes suivantes :



- > Antibes
- > Biot
- > Valbonne

Cette collecte sera étendue à de nouveaux quartiers sur les communes d'Antibes, Biot et Valbonne à partir du 2 octobre 2024.

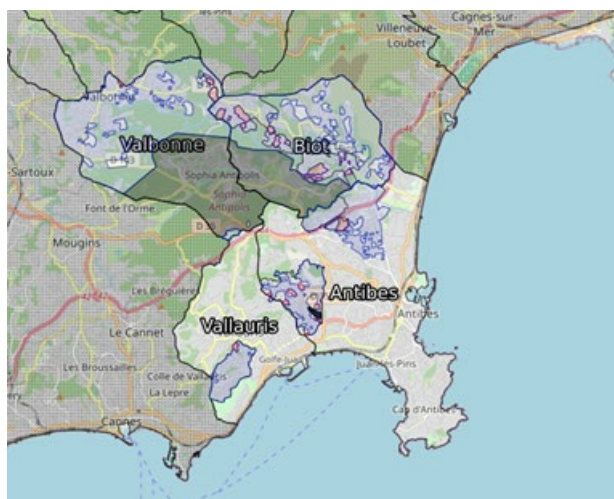
Les zones pavillonnaires hors copropriété concernées par l'extension sont les suivantes :

- > Antibes : Chemin du Vallon Vert, jusqu'au Chemin des Rastines à l'Ouest, au Chemin de l'Orangerie, Avenue Michard Péliissier et l'Avenue Jules Grec
- > Biot : Toute la commune
- > Valbonne : Toute la commune

Pour vérifier votre éligibilité à l'extension de la collecte des végétaux, cliquer sur la cartographie. Si vous êtes concernés vous pourrez commander vos bacs et consulter votre calendrier de collecte.



Les dotations se feront après vérification de votre éligibilité et inscription sur ce lien : [Cartographie de la collecte végétaux sur Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris](#)



Mode d'emploi de la cartographie : saisissez votre adresse dans la barre de recherche en haut à droite ou cliquez directement sur votre adresse. **Si vous êtes éligible, le formulaire correspondant vous sera proposé.**

La livraison sera réalisée dans les 3 semaines après votre demande si vous êtes éligible.



Si vous êtes déjà concernés par la collecte des végétaux pour toute demande de contenant contacter notre standard au 04 92 19 75 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Suivant l'accessibilité pour la collecte, la dotation est la suivante :

- **Pour les habitations individuelles** pouvant être desservies **directement par un véhicule de collecte** : mise à disposition de 2 bacs maximum de 340 litres par foyer.



- **Pour les habitations individuelles ne pouvant pas être desservies directement par un véhicule de collecte** : la CASA fournira des sacs en papier Kraft de 110 litres. La présentation maximum est de 6 sacs par foyer, par jour de collecte.



Sont collectés les végétaux issus de :

- › Taille
- › Elagage
- › Tonte
- › Petit branchage

Les interdits :

- › Plastiques
- › Pots
- › Souches
- › Troncs
- › Vrac
- › Fagots

Pour les grosses productions, les déchèteries communautaires sont à votre disposition.
Les dépôts non réglementaires ne seront pas collectés.

Infos déchèteries : <https://www.univalom.fr/les-decheteries> ↗

Afin de renforcer la dynamique de réduction à la source et valoriser vos préparations et restes de repas, UNIVALOM propose également des **composteurs gratuits**.

Infos compostage : <https://www.univalom.fr/le-compostage> ↗

Cycle de vie

